

Compte rendu de la session d'automne 2004 de la section 17

La section 17 s'est réunie du lundi 29 novembre au mercredi 1er décembre pour la session d'automne 2004. Pendant toute la durée des travaux, le Secrétariat Général du Comité National a été représenté par Emmanuelle Fiorèse, qui a rédigé le compte rendu officiel, et le département SDU a été représenté par Valérie Audon.

Les points à l'ordre du jour étaient :

- Les affectations des chercheurs nouvellement recrutés, avec désignation d'un directeur de recherche et d'un parrain pour les CR2
- Les affectations des enseignants-chercheurs et astronomes adjoints dans des unités CNRS
- Les titularisations de chercheurs
- Les reconstitutions de carrière
- Les promotions DR2-DR1
- Les promotions DR1-DRCE1
- Les « cas particuliers » chercheurs (demande de mutation, dossiers non transmis...)
- La nomination de deux directeurs et d'un directeur adjoint dans des unités CNRS
- L'examen des GDR (renouvellement, mi-mandat, bilan)
- Les demandes de soutien d'écoles thématiques
- Les demandes de soutien de colloques
- Les propositions de médailles (bronze et argent)

Une présentation de Sylvie Jousseume, directrice du département SDU, a été suivie d'une discussion, ce qui a permis d'obtenir des éléments d'information sur la campagne de promotions 2004 et la campagne de recrutement 2005 tant pour les chercheurs (4 CR2, 3 CR1, 6 DR dont 1 externe) que pour les ITA. Anne-Marie Lagrange, directrice adjointe chargée de l'Astronomie a apporté quelques éléments complémentaires en fin de session.

Affectations de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'astronomes adjoints nouvellement recrutés

La section 17 souligne l'excellente qualité scientifique des dossiers qu'elle a examinés, et l'adéquation des unités CNRS proposées pour leur affectation. Elle a donné un avis favorable à l'ensemble des propositions qui lui ont été soumises. Après avoir pris contact avec les unités et/ou les intéressés dans la très grande majorité des cas, la section a fait des propositions pour les directeurs de recherche des chargés de recherche nouvellement affectés, auxquels elle a associé un parrain extérieur à l'unité pour les CR2.

Titularisations, reconstitutions de carrière, promotions CR2-CR1

Après avoir pris connaissance du rapport de fin de stage, la section 17 souligne la très bonne intégration de deux des trois CR1 et des quatre CR2 recrutés en 2003 dans l'équipe et l'unité de recherche auxquelles ils avaient été affectés, et l'excellent niveau de leur activité scientifique lors de cette première année.

La section 17 note avec regret que K. Menou (recrutement CR1 en 2003, affectation à ITAP) a démissionné de son poste au bout de 9 mois pour rejoindre un poste universitaire à l'étranger. Cette démission s'étant produite après le délai légal de six mois, il n'a pas été possible de reporter ce recrutement sur la liste supplémentaire CR1. La section 17 tient à alerter la direction du CNRS sur le nombre croissant de jeunes chercheurs qui choisissent de quitter le système de recherche français très peu de temps après avoir obtenu un poste au CNRS. La section 17 considère cependant qu'il s'agit d'une décision déontologiquement contestable de la part de K. Menou compte tenu de la perte du poste, si l'on considère le nombre important d'excellents candidats au recrutement CR1. Lors des jurys de recrutement 2005, il sera demandé aux candidats ayant de très bonnes perspectives de s'engager moralement soit à rester au moins trois ans dans l'unité de rattachement, soit à démissionner avant six mois, ce qui permet de ré-attribuer le poste.

Lors de la discussion sur les reconstitutions de carrière, la section 17 a noté avec satisfaction que les années de

travail à l'ESA et l'ESO étaient maintenant pleinement considérées comme des activités de recherche, et donc prises en compte en totalité au titre de l'article 26, ce qui n'était pas le cas auparavant. La prise en compte des annuités de service étant à 100%, la section 17 a émis un avis favorable pour les cinq reconstitutions de carrière qui lui ont été présentées.

Quatre dossiers de chargés de recherche de 2^{ème} classe avec une ancienneté de 4 ans et plus dans le grade ont été présentés pour avis à la section 17. La section 17 note avec satisfaction la réintégration réussie de l'un de ces chercheurs dans son unité après une interruption de 18 mois de ses activités de recherche en France. Les trois autres dossiers ayant reçu une appréciation très positive, la section 17 a émis un avis favorable à la promotion de ces quatre chercheurs au grade de chargé de recherche de 1^{ère} classe.

Promotions DR2-DR1 et DR1-DRCE1

La directrice du département SDU, Sylvie Jousseume, a indiqué à la section 17 que les arbitrages entre départements se feront au vu des dossiers, mais que cependant on pouvait considérer une fourchette de deux à trois promotions DR1 pour la section 17 et de l'ordre de deux promotions DRCE1 pour le département SDU. La section 17 note que le nombre de promouvables qui lui sont rattachés est de loin le plus important des quatre sections SDU.

Pour les deux niveaux de promotions concernant les directeurs de recherche, la lecture des rapports s'est effectuée en présence de tous les membres à l'exception des candidats (un dans chaque cas). La discussion a eu lieu en séance restreinte aux membres de rang A, bien évidemment en l'absence du candidat membre de la section, se conformant ainsi au règlement intérieur du CNRS.

La section 17 a été informée par le SGCN d'une recommandation du comité d'éthique du C NRS, soutenue par le directeur général, qui visait à ne pas classer les candidats issus de la section, une procédure spécifique leur étant réservée. Une large majorité s'est dégagée pour considérer qu'il faut évidemment respecter une déontologie, mais qu'il serait cependant injuste d'exclure les membres des sections des promotions, qui seraient ainsi pénalisés dans leur carrière alors même qu'ils effectuent un travail important au service de la communauté. La direction du CNRS et celle du département soutiennent ce point de vue. La section 17 souligne que les avis exprimés par le comité d'éthique, mais aussi par la CIP, défavorables à des promotions pendant le mandat, ont très probablement contribué aux difficultés rencontrées dans le processus de nomination, qui ont conduit trois sections à n'avoir encore pu se réunir dans une composition conforme aux statuts. Une procédure est envisagée pour évaluer ces dossiers au seul niveau de leur qualité scientifique par les sections, la recommandation sur la promotion effective étant définie à un autre niveau. Une procédure de ce type a été appliquée cette année (contrairement à 2003) pour une candidature issue de la direction de l'INSU, évaluée scientifiquement par la 17, mais examinée par la section 41 (gestion de la recherche). Sur le plan de l'éthique, il s'agit là d'une évolution positive par rapport à 2003 (la directrice et l'un des directeurs adjoints avaient tous deux été proposés pour une promotion par leur section d'origine). Pour les membres de sections, la définition d'une procédure lisible et équitable est loin d'être évidente, et la direction de l'INSU a reconnu que le calendrier ne permettrait certainement pas de l'appliquer aux promotions 2004. Dans ces conditions, la section 17 a décidé d'interclasser avec les autres dossiers les deux dossiers de membres de la section (l'un pour le passage DR1, l'autre pour le passage DRCE1).

La grille d'analyse adoptée pour examiner les dossiers de promotion au grade de DR1 et au grade de DRCE1 comportait trois critères principaux :

- la qualité des travaux scientifiques
- la reconnaissance internationale
- les responsabilités dans la discipline

Cinq critères additionnels ont également joué un rôle :

- l'encadrement de jeunes chercheurs (direction de thèses)
- la mobilité thématique, l'originalité et la pluridisciplinarité
- la mobilité géographique
- les activités d'enseignement, de formation et de diffusion de la culture scientifique
- la valorisation

La section 17, qui se réunissait pour la première fois, a pris en compte parmi ses éléments d'appréciation les résultats des évaluations effectuées pendant quatre ans par la section 14 sur un ensemble de dossiers présentant un fort recouvrement avec ceux examinés en 2004.

Conformément aux recommandations du directeur général du CNRS, Bernard Larrourou, les avis des directeurs d'unités ont été portés à la connaissance de la section restreinte aux membres de rang A. La section 17 note que ces avis ont été très inhomogènes, les directeurs se trouvant dans une position extrêmement difficile lorsqu'il y avait plusieurs candidats, tous figures marquantes de leur unité, a fortiori lorsque eux mêmes ou leur prédécesseur immédiat étaient candidats.

Le critère « qualité des travaux scientifiques » a conduit la section à s'interroger sur les indices bibliométriques avec leurs très nombreuses variantes, entre autre :

- nombre d'articles à comités de lecture (1^{er} auteur ou pas, normalisé ou non, statut des comptes-rendus de conférences avec revues, très citées dans certaines disciplines)
- nombre total de citations (1^{er} auteur ou pas, avec ou sans les autocitations, normalisé..)
- nombre d'articles citant un auteur (critère défini par l'ISI, outil d'évaluation conseillé par le CNRS aux présidents de section, car couvrant tous les champs thématiques)

La section 17 souligne que chacun de ces critères représente un éclairage qui a sa légitimité, mais aussi ses biais. ADS pénalise les thématiques périphériques et plus encore la pluridisciplinarité, le nombre « sec » d'articles ou de citations favorise les grandes collaborations et les surveys, le critère ISI, qui prend mal en compte la reconnaissance de contributions diverses par un même article a le mérite non négligeable de minorer le poids des séries d'articles du même type et le rôle de l'autocitation, le critère 1^{er} auteur a fortement favorisé les premiers par ordre alphabétique de mai 68 au début des années 80 (parfois même bien plus tard), etc... Il faut aussi mentionner les écarts systématiques en terme de pratique scientifique (nombre d'articles, d'auteurs par articles, de citations par articles) entre les différentes thématiques d'une part et entre les différentes méthodologies d'autre part (expérimentation, observations, traitement de données, modélisation, théorie). Enfin, il faut souligner que l'utilisation rigoureuse d'ADS, d'ISI ou de tout autre outil bibliométrique est extrêmement délicate : une case non cochée (ADS), une initiale oubliée (ISI), un changement de nom ignoré (ce qui concerne principalement les femmes) peuvent faire varier les résultats du simple au double. Pour le critère « qualité scientifique », la section 17 a donc essayé de prendre en compte le spectre le plus large possible d'indicateurs, en retenant comme significatifs les grandes classes, et en s'appuyant in fine sur son jugement collectif.

Le critère « responsabilités dans la disciplines » mérite lui aussi d'être explicité. Lors de ses débats, la section 17 a retenu :

- au premier niveau, la direction d'une unité importante en France ou à l'étranger
- au deuxième niveau, la direction d'unités de plus petite taille en France ou à l'étranger, la présidence d'une section, d'un conseil de département, de la CSA ou de l'équivalent au CNES, à l'ESO et à l'ESA, la direction ou la présidence du conseil scientifique d'un programme national de l'INSU, un rôle d'éditeur en chef dans une revue internationale, ou toute autre responsabilité de niveau équivalent.
- au troisième niveau, tous les autres critères, une liste non exhaustive comportant : un rôle de directeur adjoint dans une unité, la participation à l'un des comités cités ci-dessus, la présidence d'un conseil scientifique d'unité ou d'un comité d'évaluation, un rôle majeur dans une société savante, etc...

Pour éviter les malentendus, la section 17 recommande une certaine rigueur dans la description des activités de gestion de la recherche, en particulier dans l'utilisation du terme de directeur, qui devrait être réservée aux personnes ayant fait l'objet d'une nomination par l'INSU ou SDU (direction d'une unité CNRS, d'un programme national, d'un service, d'une action spécifique...)

En ce qui concerne le critère « encadrement de jeunes chercheurs », la section 17 a également regretté le flou de certains intitulés, qui mentionnaient sans discrimination les encadrements de thèse, les co-encadrements et les participations à l'encadrement, ces dernières s'inscrivant naturellement dans la vie scientifique de toutes les équipes. La section 17 recommande donc fermement de fournir la liste nominative des doctorants dont le candidat a assuré la direction de thèse, une seconde liste portant sur les rôles de co-direction, en se limitant aux responsabilités qui ont été officiellement reconnues par l'école doctorale concernée. Des indications sur le devenir de ces doctorants pourront être apportées.

Pour le passage DR1, la section a donné autant d'importance aux trois critères principaux (qualité des travaux scientifiques, reconnaissance internationale, responsabilités dans la discipline). Pour le passage DRCE1, la section 17 a considéré que le rayonnement international devait avoir un poids un peu supérieur aux deux autres, notant les corrélations évidentes tant de la qualité scientifique que des responsabilités dans la discipline avec un très haut niveau de reconnaissance internationale.

Tant pour le passage DR1 que pour le passage DRCE1, un premier tour de table a conduit à examiner successivement chacun des dossiers présentés (30 pour les passages DR1, 9 pour les passages DRCE1), le rappel des points forts et (le cas échéant) moins forts du dossier par le rapporteur étant suivi d'une discussion.

Ce premier tour de table a fait apparaître l'extrême difficulté de l'exercice compte tenu du niveau remarquable des dossiers sur le plan scientifique. Le nombre de promotions DR1 (2 à 3 pour 30 dossiers) et DRCE1 (0 à 1 pour 9 dossiers) est de loin inférieur au nombre de promotions que justifieraient les dossiers examinés. Ce constat est confirmé par l'importance de l'auto-censure, seuls 30 des 90 promouvables DR1 et 9 des 30 promouvables DRCE1 présentant un dossier. La section 17 souligne une difficulté particulière pour le passage DR1 : les chercheurs assumant des responsabilités se voient souvent pénalisés au niveau de leur dossier scientifique ; a contrario, de nombreux dossiers sont scientifiquement indiscutables, mais le niveau de responsabilités dans la discipline ne leur permet pas d'espérer parvenir aux toutes premières places dans un contexte aussi difficile. Cette situation est d'autant plus mal vécue que le seul critère de qualité scientifique peut avoir permis une promotion relativement rapide au grade de DR2. Ces chercheurs se voient alors bloqués au dernier échelon de DR2 très tôt dans leur carrière. Plusieurs autres sections qui s'étaient réunies auparavant ont abouti à des conclusions similaires. Une prise de position de la CPCN s'impose pour mettre la pression sur la direction, la meilleure solution étant bien évidemment d'augmenter significativement le nombre de promotions DR1 afin d'ouvrir des opportunités pour des dossiers de ce type.

A la suite de ce premier tour, un premier groupe a été constitué, avec treize dossiers pour les promotions DR1 et cinq dossiers pour les promotions DRCE1. La section 17 considère qu'il est important de donner au processus d'évaluation des dossiers la plus grande transparence compatible avec la confidentialité des débats. Les « rapports de sections » déposés sur le site evalCN comporteront donc pour chaque dossier une indication sur son classement ou non dans le premier groupe. La section 17 regrette que compte tenu de la mise en place récente du système, seuls les directeurs d'unité et la direction du département auront un accès en ligne à ces rapports de sections, alors qu'ils seront envoyés par courrier aux premiers intéressés. Elle souligne l'importance de corriger cette anomalie pour les campagnes de recrutement et de promotions 2005.

La suite du débat a pris en considération d'une manière approfondie tous les critères mentionnés ci-dessus. Elle a abouti aux classements suivants :

Promotion DR1

- 1) Danielle Alloin
- 2) Jean-Michel Bosqued
- 3) François Bouchet

Promotion DRCE1 :

- 1) Michel Guélin

La section 17 n'a pas mis de noms supplémentaires pour les DRCE1, le nombre très réduit de promotions ne permettant pas une perspective pluriannuelle. En ce qui concerne les promotions DR1, la section 17, qui se réunissait pour la première fois, n'a pas souhaité préjuger de l'issue des débats en 2005 en classant au delà des perspectives de promotion effective envisageables en 2004.

« Cas particuliers » chercheurs et laboratoires

Plusieurs demandes de rattachement à la section 17 ont été formulées. Dans deux cas, il s'agit simplement de corriger une erreur d'inscription, suite au changement de numérotation, de chercheurs précédemment rattachés à la 14. Dans les autres cas, les éléments scientifiques fournis ont conduit la section à soutenir sans réserve ces demandes.

Deux demandes de détachement d'en seignants-chercheurs ont été évaluées. Un avis favorable a été émis par la section dans les deux cas. Compte tenu des éléments présentés dans les dossiers, la section 17 a classé en 1^{ère} priorité la demande d'Hélène Courtois (CRAL), et en 2^{ème} priorité la demande de Philippe Bendjoya (LUAN).

Six dossiers chercheurs ont été transmis par la section 14, qui n'a pu les évaluer lors de sa session de printemps faute de rapport à deux ans. Suite à des sollicitations du bureau de la section 17, puis du rapporteur, cinq de ces chercheurs ont fourni les éléments permettant d'effectuer une évaluation qui dans tous les cas a démontré que l'activité scientifique était de bon ou d'excellent niveau. La section 17 regrette qu'un chercheur DR1 dont chacun s'accorde à reconnaître la grande qualité scientifique considère comme inutile de remplir ses obligations statutaires. Elle ne peut que réitérer sa demande concernant un rapport d'activité scientifique.

Deux candidatures à la direction d'unités ont été présentées à la section : Bruno Guiderdoni pour le CRAL (Lyon) et Agnès Lèbre pour le GRAAL (Montpellier). Les deux candidats ont présenté leur appréciation de la situation de ces unités ainsi que leurs conceptions pour les années à venir. Chaque présentation a été suivie d'une discussion. La section 17 a pris note de la phase de concertation qui a conduit à ces candidatures, qui ont reçu un avis favorable des conseils de laboratoire concernés. Dans les deux cas, la section 17 considère que les candidatures proposées et les programmes envisagés s'inscrivent tout à fait dans les perspectives scientifiques de ces unités, et plus généralement, dans les priorités scientifiques au niveau national pour l'étude du système solaire et de l'univers lointain. Un avis favorable a également été émis après examen du dossier présenté pour la candidature de Philippe Bendjoya au poste de directeur adjoint du LUAN.

L'examen de quatre GDR était également à l'ordre du jour de la session, un en renouvellement (GDR 2305, « supersymétrie », deux à l'occasion du bilan à mi-parcours (le GDR 2060, « Dynamo », et le GDR 2062, « GREX ») et un en terme de bilan (le GDR 1972, « réactivité de surface de la glace et application à l'environnement »). Il s'agit dans les quatre cas de GDR sous la responsabilité principale du département SPM. Compte tenu des éléments scientifiques des dossiers qui lui ont été présentés, la section a émis un avis favorable pour les deux GDR à mi-parcours (GDR 2060 et 2062). Le gradient négatif des implications « système solaire et univers lointain » a conduit la section 17 à émettre un avis réservé sur le bilan du GDR 1972. La section 17 a émis un avis défavorable (en ce qui la concerne) pour le renouvellement du GDR 2305 en raison de la faible implication des chercheurs qui lui sont rattachés. La section 17 note que les sections qui évaluent le GDR 2305 sont les mêmes que celles qui sont impliquées dans la commission interdisciplinaire « astroparticules » (ex 47). Elle suggère de s'appuyer sur un avis scientifique de la CID astroparticules, compte tenu des thématiques scientifiques prioritaires de ce GDR.

Demandes de soutien pour des colloques et des écoles thématiques

Lors de l'examen de ces demandes, la section 17 a considéré en priorité la pertinence des thèmes abordés par rapport aux priorités de la discipline, et l'intérêt spécifique d'un positionnement en 2005 par rapport aux échéances programmatiques. Compte tenu de ces critères, la section 17 a émis un avis favorable pour les quatre colloques qui lui étaient présentés, notant cependant que le niveau budgétaire requis pour l'un d'entre eux était très supérieur aux trois autres dossiers présentés. En ce qui concerne les écoles thématiques, la section 17 ne disposait pas d'éléments précis sur le contexte budgétaire, qui pourrait être un peu plus favorable qu'en 2003. La section 17 se félicite du grand nombre d'initiatives de la communauté « système solaire et univers lointain » dans ce domaine, et espère que ce dynamisme sera reconnu par un soutien très large. Le critère d'opportunité particulière en 2005 a conduit à mettre en première priorité quatre écoles thématiques :

- planète Mars II
- formation planétaire et exoplanètes
- école d'astronomie de Porquerolles
- l'observatoire virtuel, un nouvel outil pour les scientifiques

Un avis très favorable a également été émis pour cinq écoles thématiques :

- atelier de mécanique céleste
- nouvelles techniques d'observation et bases de données
- imagerie à très haute dynamique et détection d'exoplanètes
- dynamique des fluides astrophysiques
- l'eau, la vie, la survie : des origines à nos jours

Un avis plus réservé a été émis pour l'éc ole thématique « astronomie gamma et phénomènes de haute énergie », le dossier soumis à la section ne faisant pas apparaître d'implication de chercheurs rattachés à la 17 dans la préparation de cette école

Médailles

La section 17 a regretté le très peu de temps disponible depuis la mise en place de la nouvelle section, qui n'a pas permis de préparer les propositions pour les médailles dans les meilleures conditions. Les directions de laboratoire et les programmes nationaux ont cependant pu être sollicités, et de nombreuses candidatures de très haute qualité ont été examinées. A la suite d'une évaluation de la qualité scientifique des dossiers et de leur adéquation au contexte spécifique à la médaille de bronze et à la médaille d'argent, la section 17 propose Nabila Aghanim (IAS) pour la médaille de bronze du CNRS et Gilles Chabrier (CRAL) comme candidat à la médaille d'argent du CNRS. Les médailles d'argent feront comme chaque année l'objet d'une discussion au niveau du département, deux médailles étant attribuées par SDU pour quatre sections.

Afin d'avoir la meilleure visibilité possible des candidat(e)s éventuel(le)s pour 2005, la section 17 a décidé de mettre en place un comité des médailles, constitué de Rosine Lallement, Evelyne Roueff, François Ménard et Laurent Pagani. Ce comité sera habilité à recevoir pendant l'année qui vient toutes les candidatures émanant de la communauté (programmes nationaux, unités, initiatives individuelles). Il préparera une « short list » qui sera proposée au vote de la section à l'automne 2005.

Préparation des campagnes de recrutement 2005

Sylvie Jousseau a présenté les possibilités ouvertes aux concours en 2005. Elles concernent 3 postes de CR1, 4 postes de CR2 et 6 postes de DR2 dont l'un pourrait faire l'objet d'un recrutement externe. Il y aura donc, indépendamment des 7 recrutements CR, soit 6 promotions internes au grade de DR2, soit 5 promotions internes au grade de DR2 et un recrutement externe au grade de DR2. Après discussion, un large consensus s'est dégagé pour encourager l'émergence de candidatures externes au niveau DR2. Dans l'hypothèse (probable) où de telles candidatures seraient effectivement déposées, éventuellement par des candidats venus de l'étranger, la section juge indispensable que le jury d'admission puisse auditionner ces candidats. Les règles des concours de la fonction publique imposent alors que tous les candidats au concours DR2 soient auditionnés pour assurer l'égalité de traitement. Ces auditions sont prévues sur deux jours, les 17 et 18 Mai, avec deux sous-jurys. La durée de l'exposé et de la discussion dépendra du nombre de candidats, mais pourrait se situer autour de 15 + 10 minutes. Avec 7 ou 8 recrutements et 6 ou 5 passages DR2, l'année 2005 se situe dans la moyenne des six dernières années, ce qui est très loin d'être en phase avec les objectifs ambitieux annoncés pour la loi de programmation de la recherche.

Les possibilités de recrutement ITA ont également été mentionnées. Les perspectives apparaissent au mieux médiocres, le nombre de postes ouverts au concours se situant en dessous de celui de 2004 (au final). Il dépendra du niveau effectif des départs en retraite constatés en 2004. Un point spécifique sur les problèmes liés aux ITA sera mis à l'agenda de la session de printemps 2005, à l'occasion de l'évaluation des unités.